

N° 1-2023

DECISION DU PRESIDENT

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société BLUE-INFRA

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 autorisant le Président,

DECIDE de louer la société BLUE-INFRA, Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 797 914 405, domiciliée 163, rue du canal 27500 Pont-Audemer, représentée par Monsieur Benoît DESMARECAUX en sa qualité de Directeur Général :

- Le bureau n° 28 d'une surface de 29.60 m² environ situé au 1er étage de l'immeuble.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 296 euros hors taxe et hors charges (deux cent quatre-vingt -seize euros hors taxe et hors charges).

Pont-Audemer, le 1^{er} janvier 2023

Acte publié le 10.01.23

Le Président

Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230101-1-AU
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023